

# Ce que tout Neuchâtelois doit savoir

titulaire d'un permis de conduire



## Message de la direction

« Notre nouveau site internet, ([www.scan-ne.ch](http://www.scan-ne.ch)), est la porte d'entrée pour vous renseigner, réaliser vos prestations administratives et gérer vos rendez-vous au SCAN. Vous ne pourrez plus vous en passer ! »

Philippe Burri, directeur du SCAN

Web

## 26 raisons de ne plus vous déplacer au SCAN



Au SCAN, on a bien conscience de la digitalisation des procédures administratives, de vos emplois du temps chargés, ainsi que de vos attentes et contraintes quotidiennes. Logique donc pour nous de vous offrir la possibilité de **gérer votre administratif à distance**, en tout temps, via le web.

Début 2019, nous avons lancé un nouveau site internet très complet - [www.scan-ne.ch](http://www.scan-ne.ch) -, directement lié à nos **26 prestations dans le Guichet unique**. Désormais fonctionnel et bien rodé, on vous invite à vous rendre sur notre site

lorsque vous avez besoin de... **à peu près tout en fait!**

En cas de doute, nos collaborateurs sont également disponibles **via un «chat»** pour discuter avec vous en direct, répondre à vos questions et régler vos soucis le plus rapidement possible.

À noter également que depuis 2019, vous pouvez annuler votre permis de circulation depuis votre domicile, **24h/24 et 365 jours/an**.

Nouveauté

## La H20, une route nationale



Depuis le 01.01.2020, la H20 (Vauseyon - La Chaux-de-Fonds - Le Locle - Col-des-Roches) est devenue la **N20** et est gérée par la Confédération.

Désormais, **la vignette est obligatoire** pour circuler sur les tronçons en régime autoroutiers Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et Éplatures - Crêt-du-Locle.

Avis

## Satisfaction des clients du SCAN

Lors de l'enquête réalisée en 2019 par MIS Trend sur 498 clients privés, le SCAN a obtenu un taux de satisfaction client de 89%. Taux difficile à atteindre dans les services publics. Nous sommes très fiers de ce résultat et vous encourageons à donner votre avis (positif ou négatif) sur nos prestations sur [www.scan-ne.ch/avis](http://www.scan-ne.ch/avis).



## Prévention

# Le SCAN poursuit en 2020 ses actions préventives

Le SCAN va continuer à s'investir et soutenir les principales actions suivantes :

- Subvention de CHF 50.- des cours de formation continue volontaire - [www.scan-ne.ch/subvention](http://www.scan-ne.ch/subvention)
- Bons cadeaux pour les transports publics lors d'une renonciation volontaire à son permis de conduire - [www.scan-ne.ch/renonciation](http://www.scan-ne.ch/renonciation)
- Soutien des transports publics nocturnes réguliers ou mis en place lors de manifestations. Plus d'informations et contact - [www.scan-ne.ch/contact](http://www.scan-ne.ch/contact)

## Permis

# Formation 2-phases : passage à une seule journée obligatoire

A partir de 2020, **un jour de formation** sera obligatoire pour les détenteurs d'un permis de conduire à l'essai, au lieu de deux.

Ce cours devra être suivi dans la première année après la réussite de l'examen pratique.

Tous les détails sur [www.scan-ne.ch/essai](http://www.scan-ne.ch/essai)

## Changements

# Modifications 2021 des prescriptions relatives aux permis de conduire

En 2021, plusieurs modifications importantes concernant les permis scooter et moto entreront en vigueur. Elles sont présentées sur [www.scan-ne.ch/modificationsmoto](http://www.scan-ne.ch/modificationsmoto).

Dès 2021, il sera également possible d'obtenir le permis d'élève conducteur pour voitures de tourisme (cat. B) **dès l'âge de 17 ans**.

## Permis

# Échange du permis de conduire papier bleu



Les titulaires d'un permis de conduire « bleu » sont tenus de l'échanger contre un permis au format carte de crédit, **d'ici au 31 janvier 2024**.

Pour tous les échanges demandés en 2020, le SCAN joindra un petit cadeau avec le nouveau permis.

Tous les détails sur [www.scan-ne.ch/echange](http://www.scan-ne.ch/echange)

## Taxe

# Informations sur la taxe 2020 des voitures de tourisme

Une modification de la Loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB) a été acceptée le 7 novembre 2017 par le Grand Conseil (par 68 voix pour, 41 contre et une abstention). Elle a été proposée par la Commission législative du Grand Conseil.

**Cette modification ne concerne que les voitures de tourisme**, les autres genres de véhicules ne sont pas concernés.



Le Conseil d'État a décidé d'introduire un lissage sur 4 ans de cette adaptation de la taxe des voitures de tourisme qui se traduit **par une augmentation en 2020 de CHF 15.- de la taxe de base qui passe à CHF 235.-**.

**Pour ceux qui payent déjà plus que cette somme, la taxe 2020 sera la même que la taxe 2019.**

Sur [www.scan-ne.ch/taxes](http://www.scan-ne.ch/taxes) vous trouverez un calculateur de taxe, avec ou sans accès au Guichet Unique.

